

De l'urgence au relèvement

Soutenir la bonne gouvernance en Haïti après le séisme

www.oxfam.org



Image: Un Haïtien regarde les maisons détruites d'un quartier de Port-au-Prince, Haïti, 6 mai 2010. ©Ami Vitale

L'action humanitaire déployée en Haïti suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010 a atteint une complexité quasi inégalée à ce jour. Pourtant, à l'approche du premier anniversaire de la catastrophe, l'État haïtien et la communauté internationale ont peu progressé sur le plan de la reconstruction.

Les autorités haïtiennes doivent faire preuve d'une direction stratégique plus forte et prendre des décisions en accord avec les besoins les plus urgents de la population haïtienne. Elles doivent lancer des projets d'infrastructure publique synonymes d'embauches et de développement des compétences, inciter les familles à retourner dans leurs foyers ou allouer des terrains pour la construction de nouveaux logements, et investir dans l'agriculture. Quant à la communauté internationale, elle doit redoubler d'efforts pour soutenir ces actions, en renforçant la capacité et la responsabilité des institutions haïtiennes.

Résumé

Le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 a complètement dévasté une nation insulaire déjà très vulnérable, entraînant la mort de plus de 200 000 personnes et détruisant les maisons de plus d'un million de rescapés. En octobre 2010, un second malheur affecte l'île : la flambée de choléra qui, selon les chiffres annoncés à la mi-décembre, a déjà touché plus de 122 000 personnes et fait au moins 2 600 morts¹.

L'aide humanitaire déployée au cours des 12 derniers mois a permis de sauver un nombre incalculable de vies en fournissant eau, assainissement, abri, aide alimentaire et autre assistance vitale à des millions de personnes. Pourtant, à l'approche du premier anniversaire de la catastrophe, ni l'État haïtien, ni la communauté internationale n'a progressé notablement sur le plan de la reconstruction.

La déception des nombreux Haïtiens qui espéraient une reconstruction de leur pays sur de nouvelles bases, propices à de meilleures conditions de vie est immense, mais pas si surprenante. Bien avant le tremblement de terre, Haïti ajoutait à l'extrême pauvreté et aux fortes inégalités une instabilité politique chronique et des institutions nationales faibles et corrompues. La reconstruction suite à une catastrophe naturelle peut nécessiter beaucoup de temps, même dans les pays développés. Au Japon par exemple, il a fallu sept années pour reconstruire la ville de Kobe suite au séisme de 1995.

Toutefois, aucune montagne n'est infranchissable. Pour résoudre les problèmes créés par le séisme, le nouveau gouvernement haïtien devra travailler de toute urgence avec la communauté internationale afin de créer les conditions requises pour permettre aux personnes déplacées de quitter les camps et de retrouver un emploi.

À l'écoute de la population haïtienne

Les autorités haïtiennes doivent progresser sur les domaines prioritaires qui relèvent de leur seule responsabilité. Elles doivent résoudre les questions juridiques freinant la reconstruction des logements et le dégagement des débris. Elles doivent en outre prendre des mesures pour encourager les personnes à regagner leurs communautés et à construire des logements sur les sites existants ou sur d'autres sites désignés.

L'État haïtien doit développer en priorité des programmes d'investissement et un plan sur le long terme pour favoriser l'embauche et le développement des compétences. Il pourrait s'agir de projets d'infrastructures publiques nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, tels que des travaux de voirie et d'approvisionnement en eau. L'État doit également mettre en place des programmes de protection sociale, tels que des programmes de transfert d'espèces ou de microcrédit, qui garantissent une aide à court terme et génèrent une activité économique. Les bailleurs doivent soutenir en priorité ces initiatives.

En Haïti, le pouvoir, les prises de décisions et les richesses sont concentrés dans la capitale Port-au-Prince, et ne concernent qu'une infime minorité. Il est essentiel d'étendre et d'accélérer le processus de décentralisation économique et politique afin de permettre aux autorités locales de gérer les problèmes régionaux. Suite aux élections contestées de novembre 2010, il convient également de tout mettre en œuvre pour lutter contre la corruption à tous les niveaux, instaurer un climat de confiance entre les citoyens haïtiens et les autorités et davantage tenir l'État responsable des communautés et de leurs besoins. Les bailleurs, agences des Nations Unies et ONG doivent travailler avec les collectivités locales et soutenir ce processus.

Certains organes de l'État haïtien ont obtenu des résultats plus probants. C'est le cas de la DINEPA (Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement) qui, avec d'autres services des ministères de la Santé et de l'Agriculture et de nombreux maires, ont démontré que les institutions gouvernementales pouvaient jouer un rôle phare dans la reconstruction.

La voix des citoyens pauvres d'Haïti trouve très peu de résonance dans le processus d'élaboration des politiques qui affectent directement leurs vies. En collaboration avec la communauté internationale, les autorités haïtiennes doivent consulter, communiquer et impliquer les citoyens dans les programmes et les plans de reconstruction du pays. Les femmes doivent participer à ce processus. Il est en effet indispensable de les associer au processus décisionnel pour amorcer la transformation du pouvoir, de la citoyenneté et de la démocratie. Les autorités haïtiennes doivent s'investir davantage pour soutenir les efforts de millions d'hommes et de femmes ordinaires luttant chaque jour pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs enfants.

Des pratiques portant atteinte à l'État haïtien

La communauté internationale n'a pas suffisamment soutenu les principes de bonne gouvernance et de leadership efficace en Haïti. De nombreux organismes humanitaires continuent de contourner les autorités locales et nationales dans la fourniture de l'aide, tandis que les bailleurs ne coordonnent pas leurs actions ou ne consultent pas comme il se doit la population haïtienne et les principaux ministères lors de la prise de décisions affectant l'avenir du pays.

La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) a été créée en avril 2010 par l'État haïtien sous la pression de la communauté internationale, avec pour mission d'améliorer la coordination, de renforcer la capacité de l'État et d'associer bailleurs et gouvernement afin d'optimiser le processus de reconstruction.

Malheureusement, la CIRH, sous l'influence considérable des États-Unis², n'est jusqu'à présent pas parvenue à remplir cette fonction. Elle doit s'investir bien davantage pour impliquer les ministères, les autorités locales et la population haïtienne dans le processus de planification et la mise en œuvre des projets.³ À ce jour, elle ne compte que deux représentants de la société civile haïtienne, sans droit de vote⁴.

Les bailleurs doivent mettre fin au « bilatéralisme rampant »⁵ et bannir les priorités et politiques souvent contradictoires qui gangrènent la CIRH. Ils doivent en outre faire preuve d'une coordination plus étroite les uns avec les autres afin d'éviter toute incohérence ou doublon dans le financement. Par exemple, des fonds ont été débloqués pour construire des logements provisoires, mais presque rien n'a été alloué au déblaiement des débris.

Les États donateurs doivent également honorer leurs engagements et tenir leurs promesses pour reconstruire Haïti. En novembre 2010, le bureau du Envoyé spécial des Nations Unies en Haïti a indiqué qu'à peine plus de 40 % des fonds promis pour 2010 avaient été versés.⁶

Quelles que soient les faiblesses de l'État haïtien, il demeure l'autorité souveraine dont la participation est vitale pour répondre aux besoins d'Haïti en termes d'urgence, de reconstruction et de développement. La tâche du nouveau gouvernement, suite aux élections générales contestées de novembre, sera des plus difficiles. Il aura cependant une opportunité historique de rompre avec le passé et de reconstruire un avenir meilleur pour Haïti. Pour cela, les acteurs nationaux et internationaux devront redoubler d'efforts pour renforcer la capacité, les politiques et la responsabilité de l'État à l'échelle nationale et locale. Ni une « république d'ONG »⁷, ni un gouvernement fantôme d'administrateurs, composé de bailleurs et d'institutions financières internationales, ne pourront apporter des solutions durables à la population haïtienne.

Recommandations

Le nouvel État haïtien doit :

- Faire preuve d'un réel leadership politique et agir de toute urgence pour la reconstruction du pays, notamment en développant un programme de travaux publics créant de l'emploi et participant au développement des compétences, en encourageant les familles sinistrées à regagner leur communauté ou à reconstruire dans des emplacements désignés, en mettant en œuvre des programmes de protection sociale par le biais de programmes de transfert d'espèces et de microcrédit, par exemple, et en investissant dans l'agriculture et les entreprises haïtiennes ;
- Mettre en place des mesures pour lutter contre la corruption, renforcer la responsabilité et accélérer la décentralisation du pouvoir vers les autorités locales.

Les États donateurs, les Nations Unies et les ONG internationales doivent :

- Travailler plus étroitement et plus efficacement avec les autorités haïtiennes afin de renforcer leur capacité et de rendre les ministères plus performants ;
- Pour les donateurs, débloquer les fonds promis lors de la Conférence de New York de mars 2010 et faire preuve de davantage de transparence quant aux promesses et aux versements. Ils doivent coopérer plus étroitement les uns avec les autres et harmoniser leurs politiques et leurs priorités ;

- Pour les principaux acteurs, dont Bill Clinton, revoir immédiatement les missions de la CIRH et accélérer la réalisation de son mandat.

Les autorités haïtiennes, les États donateurs, les Nations Unies et les ONG internationales doivent :

- Consulter, communiquer avec et impliquer activement les citoyens haïtiens dans la reconstruction de leur pays et s'assurer que les programmes de reconstruction répondent aux besoins les plus urgents.

Notes

- 1 Rapport du bureau OCHA des Nations Unies sur la situation du choléra en Haïti, 23 décembre 2010 : <http://ochaonline.un.org/tabid/6412/language/en-US/Default.aspx>.
- 2 Lors d'entretiens avec le personnel des Nations Unies et des ambassades étrangères en Haïti en novembre et décembre 2010, les représentants ont indiqué à Oxfam le rôle essentiel joué par les États-Unis dans la création de la CIRH et la pression permanente exercée par les États-Unis sur le mode de fonctionnement de cette commission.
- 3 Entretiens avec des représentants de la société civile haïtienne, des représentants de l'État et des bailleurs, novembre 2010.
- 4 Ceux-ci représentant la diaspora et les ONG haïtiennes. De plus, il y a un représentant des syndicats, et un du secteur des affaires possédant le droit de vote au sein de la Commission.
- 5 Entretien avec un haut responsable des Nations Unies concernant le manque de coordination entre les bailleurs, 20 novembre 2010.
- 6 Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, novembre 2010. <http://www.haitispecialenvoy.org/>.
- 7 Du fait du grand nombre d'ONG intervenant en Haïti à la place de l'État haïtien, certains commentateurs ont surnommé le pays la « république des ONG ».

© Oxfam International Janvier 2011

Ce document d'information a été rédigé par Martin Hartberg, avec l'aide de Aurelie Proust et de Michael Bailey. Oxfam remercie Julie Schindall, Ana Arendar, Herold Toussaint, Tonny Joseph et de nombreux autres collègues pour leur assistance à sa production. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-84814-193-5 en janvier 2011. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK.

Oxfam

Oxfam est une confédération internationale de 14 organisations qui travaillent ensemble dans 99 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice :

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org),
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au),
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be),
Oxfam Canada (www.oxfam.ca),
Oxfam France (www.oxfamfrance.org),
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de),
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk),
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk),
Intermon Oxfam (Espagne) (www.intermonoxfam.org),
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org),
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org),
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz),
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl),
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam, travaillent vers une affiliation complète :

Oxfam India (www.oxfamindia.org)
Oxfam Japan (www.oxfam.jp)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

N'hésitez pas à contacter les organisations répertoriées ci-dessus, par téléphone ou par courrier, pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

www.oxfam.org

